

## ANNEXE PEDAGOGIQUE à la convention de stage

BPJEPS Activités Equestres

Options initiation poney, cheval ; approfondissement technique ; équitation d'extérieur  
MFR de Thiviers

### Cahier des charges pour le choix de la structure de stage :

**Encadrement :** Le tuteur est titulaire d'un diplôme BEES 1<sup>er</sup> Degré ou BPJEPS minimum avec 5 ans d'expérience dans l'enseignement de l'équitation, il est présent sur la structure pendant les heures de présence du stagiaire  
N° de diplôme .....  
Délivré le ..... par .....  
(joindre une photocopie du diplôme ou de la carte professionnelle)

**Activités :** La structure est reconnue par ses activités d'animation, d'enseignement de l'initiation au perfectionnement auprès de publics variés, à ses participations à des compétitions équestres au moins dans les trois disciplines olympiques, à des activités d'équitation d'extérieur (balades, randonnées, TREC, endurance...)  
La structure devra avoir au minimum 80 licenciés.

**Cavalerie :** La qualité de la cavalerie sera un critère essentiel pour le choix du lieu de stage, celle-ci pourra être évaluée par le responsable de formation ou par un membre de l'équipe de formation désigné par lui.

**Rôle du tuteur :** Le rôle du tuteur est d'exercer un suivi individualité du stagiaire pendant sa formation. A cet effet, il sera donné au stagiaire un livret individuel de la formation contenant des fiches par session (Stage/formation) dans lesquelles sera consignée la progression pédagogique.  
**Ces fiches devront être visées par le tuteur qui devra laisser une appréciation pour chaque session de stage.**

### **Le tuteur s'engage à :**

- Mettre le stagiaire en situation d'encadrer un groupe d'élèves sur une action d'enseignement ou d'animation à raison de 5 h minimum par semaine de stage.
- Assurer la progression technique du stagiaire à raison de 3 h minimum par semaine de stage
- Permettre au stagiaire de participer à toute activité lui permettant de développer ses compétences professionnelles telles que définies dans la fiche descriptive des activités de l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création du BPJEPS activités équestres

### **Le stagiaire s'engage à :**

- Effectuer les volumes d'heures (ou semaines) de stage indiqués dans son contrat de formation.
- Suivre sa formation avec assiduité, respecter les horaires et faire preuve de l'engagement personnel nécessaire à l'acquisition des connaissances dispensées chez le tuteur et en centre de formation.
- Respecter l'ensemble des règles en vigueur dans la structure d'accueil ou le centre de formation (horaires de travail, règlement intérieur, règles d'hygiène et de sécurité).
- Réaliser au mieux les tâches confiées par son tuteur.
- Faire preuve d'initiative et de responsabilité dans le respect des directives qui lui sont indiquées par son tuteur.
- Remplir régulièrement le livret et ramener les documents demandés en temps voulu.

Représentant Structure  
(Cachet et Signature)

Le(la) tuteur(trice)  
(Signature)

Le(la) candidat(e)  
(Signature)